

LISTES DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE INSCRIPTION

- Photocopie du livret de famille (pages parents + enfant) ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Photocopie d'un justificatif de domicile au nom des représentants légaux datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF/GDF/EAU ou téléphone)
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés
- Pour les parents séparés ou divorcés, une photocopie d'un document attestant la garde de l'enfant

Dossier complet à déposer ou à envoyer :

Service scolaire - 14 rue de Chartres- 28700 AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

Par courrier électronique : scolaire@ville-ab2s.fr